

Province de Québec
Municipalité Durham Sud.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 mars 2012

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Durham Sud, tenue le 27 mars 2012, à 19 :30 heures; monsieur le maire Michel Noël, les conseillers Pierre Noel, Francine Trahan, Louis Manseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire. Absence motivée : Hilarius Peter, Jean Marie Belcourt et Maxime Bathalon Mme la secrétaire Christiane Bastien est aussi présente.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DURHAM-SUD

AVIS DE CONVOCATION

Le 22 mars 2012

A Mesdames, Messieurs, Francine Trahan, Pierre Noël, Hilarius Peter, Jean Marie Belcourt, Maxime Bathalon, Louis Manseau.

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par M. Michel Noël, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, à 19 :30h. le 27^e jour du mois de mars prochain, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Ouverture de l'assemblée

Présentation et adoption des états financiers 2011.

Nomination du vérificateur pour l'année 2012.

Résolution FQM Loi 89.

Nomination du représentant de la municipalité au HLM

Adoption du régl. 239 régissant l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion pour règlement 240 régissant la formation et le fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Levée de l'assemblée

Donné à Durham-Sud, ce 22^e jour du mois de mars deux mil douze.

Dir. gén. / Secr.- très.

Copie conforme

Dir. gén. / Secr.- très.

2012-03-68 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par la conseillère Francine Trahan et résolu d'ouvrir l'assemblée. Adopté

2012-03-69 Présentation et adoption des états financiers 2011

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2011 tel que présentés par Valérie Lemire de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL. Adopté

2012-03-70 Nomination d'un vérificateur pour l'année 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu de nommer la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, vérificateur de la municipalité pour l'année 2012. Adopté

2012-03-71 Projet de loi no 89 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par : Pierre Noël

Et appuyé par Louis Manseau

D'EXPRIMER l'objection de la Municipalité de Durham-Sud à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2012-03-72 Nomination des représentants de la municipalité auprès de l'OMH

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que la municipalité nomme Mme Francine Trahan, comme représentante de la municipalité auprès de l'OMH. Adopté

2012-03-73 Adoption du règlement 239 régissant l'utilisation de l'eau potable avec dispense de lecture

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu que la Municipalité de Durham-Sud adopte le règlement no 239 régissant l'utilisation de l'eau potable avec dispense de lecture. Adopté

2012-03-74 Avis de motion pour règlement #240 régissant la formation et le fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Noël afin qu'un règlement régissant la formation et le fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) soit adopté à une séance subséquente du conseil avec dispense de lecture.

2012-03-75 Levée d'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu de lever l'assemblée. Adopté

Michel Noël, maire

Christiane Bastien, dir. gén. / secr.-trés.